**ARRETE REINTEGRANT A TEMPS COMPLET UN FONCTIONNAIRE
SUITE A UN TEMPS PARTIEL**

**Le Maire de …………………………….**

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la CNRACL,

Vu le décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004 relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la fonction publique territoriale ;

Considérant que M…………. a bénéficié du temps partiel de droit pour élever son enfant (né le…………..)

Vu la demande écrite en date du ………………..présentée par M…………….(grade) pour réintégrer ses fonctions à temps complet,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1** : A compter du ……………………..,

 M………………………, né(e) le ……………….., …..(grade) ……,

 …… (qualité)……..,

 est autorisé(e) à reprendre ses fonctions à temps complet.

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté sera :

* notifié à l’agent,
* transmis au comptable de la collectivité,
* transmis au président du Centre de Gestion.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l’application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

 Fait à ……………………..,

 le

PUBLIE le Le Maire

NOTIFIE à l’agent le :

(date et signature)